

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE LA SANTE

_

Direction Générale Des Services Communs
Direction Des Ressources Humaines
Sous Direction Du Personnel Médical

Tunis, le

17 MAI 2022

MINISTERE DE LA SANTE

COMMUNIQUE

Le Ministère de la Santé porte à la connaissance des Résidents en Médecine que les opérations de choix des services auront lieu à la Faculté de Médecine de Tunis à 8H selon le calendrier ci-après:

LUNDI 06 JUIN 2022

- RESIDENTS DE 5^{ème} ANNEE

MARDI 07 JUIN 2022

- RESIDENTS DE 4^{ème} ANNEE

MERCREDI 08 JUIN 2022

- RESIDENTS DE 3^{ème} ANNEE

JEUDI 09 JUIN 2022

- RESIDENTS DE 2^{ème} ANNEE

VENDREDI 10 JUIN 2022

- RESIDENTS DE 1^{ère} ANNEE

Ministère de la Santé
Directeur Général de la Santé
Pr. Abderrazak Bouzou

17 ماي 2022

تونس، في

وزارة الصحة

بلاغ

ليكن في علم كافة المقيمين في الطب أن عملية اختيار المراكز ستجرى بكلية الطب بتونس على الساعة الثامنة صباحا وذلك حسب الروزنامة التالية:

يوم الإثنين 06 جوان 2022

- مقيمو السنة الخامسة

يوم الثلاثاء 07 جوان 2022

- مقيمو السنة الرابعة

يوم الأربعاء 08 جوان 2022

- مقيمو السنة الثالثة

يوم الخميس 09 جوان 2022

- مقيمو السنة الثانية

يوم الجمعة 10 جوان 2022

- مقيمو السنة الأولى

وزارة الصحة
المدير العام للصحة
الأستاذ عبد الرزاق بوزويطة

17 MAI 2022

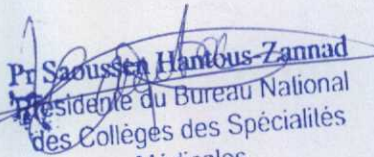
**COMMUNIQUE RELATIF AUX STAGES DES RESIDENTS EN
MEDECINE
(A diffuser aux chefs de service)**

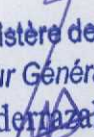
Il est porté à la connaissance des chefs de service hospitalo-universitaires les mises au point suivantes :

- 1. Lorsqu'un résident a choisi un service d'affectation** au cours de son cursus, il n'est pas permis de le laisser faire une permutation avec un autre résident affecté dans un autre service. D'abord pour des raisons de responsabilités médico-légales qui impliquent aussi bien les Chefs de service que les résidents et ensuite pour des raisons d'équité entre les résidents. En cas de permutation, le stage réalisé ne sera pas considéré comme étant validé.
- 2. Concernant les étudiants tunisiens faisant des études à l'étranger¹,** toute demande de stage en Tunisie nécessite d'être examinée par la Faculté de Médecine et le bureau du Collège concernés, et d'avoir l'approbation du Ministère de la Santé. La durée totale des stages sur l'ensemble du cursus, ne peut excéder un semestre.

Pr Saoussen Hantous Zanned
Présidente du Bureau National
des Spécialités Médicales

Pr Abderrazak Bouzouita
Directeur Général de la Santé


Pr Saoussen Hantous Zanned
Présidente du Bureau National
des Collèges des Spécialités
Médicales


Ministère de la Santé
Directeur Général de la Santé
Pr. Abderrazak Bouzouita

¹ Pour la candidature, utiliser le formulaire « *Demande de stage dans les structures de sante publique* » ci-joint.

DEMANDE DE STAGE DANS LES STRUCTURES DE SANTÉ PUBLIQUE
Étudiant(e) inscrit(e) dans une faculté étrangère

Identité et coordonnées ²	
Nom :	Prénom :
Adresse personnelle :	
* En Tunisie :	
* A l'étranger :	
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Mail :	

Faculté (nom, adresse, ville, pays) :

Cursus des études (*description succincte avec copie du cursus annexée à la demande*) :

Cycle d'études actuel :

Année d'études actuelle :

Préciser la spécialité si inscrit en 3^{ème} cycle :

Je soussigné, déclare exactes tous les informations contenues dans cette demande.

Date : Signature :

²Avec l'engagement d'informer obligatoirement l'administration de tout changement de coordonnées.

La demande doit être accompagnée de l'accord de principe du Doyen de la Faculté étrangère où est inscrit le candidat, d'une photocopie de la carte d'identité nationale et d'une attestation d'inscription dans la faculté étrangère. Cette demande est à déposer au bureau d'ordre de la Faculté de Médecine dont dépend le lieu de stage souhaité.

Demande de stage

Nature du stage souhaité (stage infirmier, stage d'externat, stage d'internat, stage de troisième cycle) :

Durée du stage souhaité :

Période de stage souhaitée³ : précisez de à

Lieu de stage souhaité :

Accord de stage

Nature du stage accordé (stage infirmier, stage d'externat, stage d'internat, stage de troisième cycle) :

Durée du stage accordé :

Période de stage accordée : précisez de à

Lieu de stage accordé :

Le Doyen :

Le Président du bureau du Collège (*si stage de 3^{ème} cycle*) :

Avis du Ministère de la Santé :

³ La durée des stages sur l'ensemble d'un cursus, ne peut excéder au total un semestre.
Le candidat doit avoir établi une assurance personnelle couvrant la période de stage.